

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le **16 juin à 18 H 00**, les membres du Conseil de Communauté VITRY, CHAMPAGNE ET DER se sont réunis à la salle des Fêtes de Frignicourt – Place du Général Leclerc – 51300 FRIGNICOURT, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 10 juin 2026, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et affichée à la porte des Mairies de ABLANCOURT, ARZILLIERES-NEUVILLE, AULNAY-L'AITRE, BIGNICOURT-SUR-MARNE, BLACY, BLAISE-SOUS-ARZILLIERES, BREBAN, CHAPELAINE, CHATELRAOULD-SAINT-LOUVENT, COOLE, CORBEIL, COURDEMANGES, COUVROT, DROUILLY, FRIGNICOURT, GLANNES, HUIRON, HUMBAUVILLE, LA CHAUSSEE-SUR-MARNE, LE MEIX-TIERCELIN, LES RIVIERES-HENRUEL, LIGNON, LOISY-SUR-MARNE, MAISONS-EN-CHAMPAGNE, MARGERIE-HANCOURT, MAROLLES, PRINGY, SAINT-CHERON, SAINT-OUEN-DOMPROT, SAINT-UTIN, SOMPUIS, SOMSOIS, SONGY, SOULANGES et VITRY-LE-FRANÇOIS, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, REMY, FORMET, NEMBRINI, VEBER, BOUTROY (suppléant de M. DHYÈVRE), PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mmes LEROY-DUCARDONNOY, TRUMAUT, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes FEIGRE, FELICETTI, ASLOUDJ, ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT, DUGOIS, MAUTRAIT, CHAMPION (à partir de 18h08), GÉRARD, DESANLIS, Mme HERMONVILLE, MM. POIRISSE, DURAND (suppléant de Mme GEOFFROY), NOBLET, Mmes ROBIN, PÉPIN, MM. JEAN, ROYER, Mme LOISELET (suppléante de M. LEPAGE), MM. PASSINHAS, BONETTI, MIRGODIN, Mmes MUNSTER, HUILLET, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA, GRANDHOMME, MARQUET, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mmes CAILLAU, BLAND, BUCHHEIT, MM. TRIOLET (à partir de 18h11), ROCH.

Absents excusés : MM. FORTIN, TROLIO, GUÉLORGET, GONTHIER, BLONDEAU, Mmes OFLAZOGLU, GUÉRINOT, THOMAZÉ, MOREAU, MM. VIGNEAU, JOURNAUX, VILARD, SIMONNOT.

9 pouvoirs ont été déposés sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. TROLIO donne pouvoir à Mme FELICETTI,
- ✓ M. GONTHIER donne pouvoir à M. LEVASSEUR,
- ✓ M. BLONDEAU donne pouvoir à Mme BOBLIQUE,
- ✓ Mme OFLAZOGLU donne pouvoir à Mme HUILLET,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à M. BOURA,
- ✓ Mme THOMAZÉ donne pouvoir à Mme BLOND,
- ✓ Mme MOREAU donne pouvoir à Mme BLAND,
- ✓ M. VIGNEAU donne pouvoir à M. HOUDAYER,
- ✓ M. JOURNAUX donne pouvoir à M. MARQUET.

Secrétaire de séance : M. Romain DESANLIS.

FINANCES

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - VOTE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre FORMET

Ce compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.

La Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le compte financier unique qui est soumis à votre approbation retrace l'ensemble des opérations réalisées, en recettes et en dépenses, au cours de l'exercice 2025 pour le budget annexe Assainissement.

- les réalisations propres à l'exercice 2025 se résument ainsi :

Résultat de l'exercice 2025	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
Dépenses réalisées	3 027 100,92	1 030 887,63	4 057 988,55
Recettes réalisées	3 755 817,33	1 749 244,52	5 505 061,85
Résultat de l'exercice	728 716,41	718 356,89	1 447 073,30

- compte tenu du résultat de clôture de l'exercice précédent, et de la part affectée à l'investissement pour l'exercice 2025, les résultats d'exécution du budget 2025 se présentent ainsi :

	Résultat clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2025	Résultat de clôture 2025
investissement	-431 746,97	431 746,67	728 716,41	296 969,44
fonctionnement	374 909,96		718 356,89	1 093 266,85
TOTAL	-56 837,01		1 447 073,30	1 390 236,29

- le résultat global de clôture de l'exercice 2025 est excédentaire de 1.390.236,29 € toutes sections confondues. Les restes à réaliser s'élèvent à 7.276,21 € ;

Avec restes à réaliser	Résultat clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2025	Restes à réaliser	Résultat de clôture 2025
investissement	-431 746,97	431 746,67	728 716,41	7 276,21	289 693,23
fonctionnement	374 909,96	0,00	718 356,89	0,00	1 093 266,85
TOTAL	-56 837,01		1.447 073,30		1 382 960,08

- le résultat global de clôture de l'exercice 2025 est donc excédentaire de 1.382.960,08 €.

La baisse des dépenses réelles de fonctionnement s'explique par les délais nécessaires au recrutement des agents partis début 2025. Au chapitre 011, la quote part Malteurop a baissé en 2025.

Les dépenses d'ordre concernent les amortissements pour un total de 582.512,39 € concernant l'amortissement des biens. Il est stable par rapport à l'année 2024.

2) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes totales prévues **1.927.624,96 €**

Recettes totales réalisées **1.749.633,94 €**

Ce qui représente un taux de réalisation de 90.77 %

(366.123,59 € en 2024 ; 319.551,65 € en 2023 ; 389.485,49 € en 2022).

RECETTES FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025	taux de réalisation
13	Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	
70	produits des servoces	1 279 000,00 €	1 474 244,52 €	115,27%
74	Dotations	0,00 €	0,00 €	
	autres produits de gestion			
75	courante	55 715,00 €	57 904,94 €	103,93%
Total recettes de gestion courante		1 334 715,00 €	1 532 149,46 €	114,79%
77	Produits exceptionnels	0,00 €	1 000,00 €	
78	Reprise provisions	500,00 €	0,00 €	
Total recettes réelles d'exploitation		1 334 715,00 €	1 533 149,46 €	
042	recettes d'ordre	218 000,00 €	216 484,48 €	99,30%
002	Excédent d'exploitation reporté n-1	374 909,96 €		
Total des recettes de fonctionnement		1 927 624,96 €	1 749 633,94 €	90,77%

Les recettes réelles s'élèvent à **1.533.149,46 €**. Le produit de la surtaxe a augmenté en 2025.

Celles-ci concernent :

	CFU 2025	Rappel CA 2024
La surtaxe assainissement	1 370 409,88 €	1 220 285,29 €
Les produits de l'assainissement non collectif	14 998,00 €	13 780,00 €
La facturation des frais de raccordement au réseau		
La prime assainissement collectif AESN		
La refacturation à Veolia des coûts de fonctionnement de la station de Pringy	57 904,94 €	56 928,35 €
Produits divers	1 000,00 €	62 635,12 €
Les titres annulés sur exercices antérieurs		
Reprise subventions		
Remboursement de 50% des charges de personnel budget Eau	88 836,64 €	120 141,20 €
Total	1 533 149,46 €	1 473 769,96 €

Après plusieurs années de désendettement le budget assainissement a eu recours à l'emprunt pour financer le vaste programme de travaux lié au programme pluriannuel d'investissement (P.P.I.).

Les recettes d'ordre comprennent l'amortissement pour un montant de 582.512,39 €, stable par rapport à l'année 2024 et les transferts des frais de maîtrise d'œuvre de la STEP de Blaise-sous-Arzillières pour un montant de 235.689,04 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses totales prévues **1.927.124,96 €**
Dépenses totales réalisées **1.030.887,63 €**

Ce qui représente un taux de réalisation de **53,49 %**

(1.132.526,79 € en 2024 ; 1.081.654,53 € en 2023 ; 1.088.551,94 € en 2022)

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025	Taux d'exécution
011	Charges à caractères général	137 700,00	136 475,38	99,11%
012	Charges de personnel	247 220,62	195 265,97	78,98%
65	Autres charges de gestion courante	800,00	1,15	0,14%
Total dépenses gestion courante		385 720,62	331 742,50	86,01%
66	charges financières	122 015,00	116 588,94	95,55%
67	charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00%
68	Provisions	500,00	43,80	8,76%
Total des dépenses financières		123 015,00	116 632,74	94,81%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		508 735,62	448 375,24	88,14%
	Virement à la section			
023	d'investissement	835 179,34		
	Opérations d'ordre de transfert entre			
042	section	583 210,00	582 512,39	99,88%
Total des dépenses d'ordre		1 418 389,34	582 512,39	41,07%
Total des dépenses de fonctionnement		1 927 124,96	1 030 887,63	53,49%

Les dépenses réelles s'élèvent à **448.375,24 €**, et concernent :

	CFU 2025	Rappel CA 2024
Les frais d'assurance (7,054,45 €), étude et recherche (860 €)	7 914,45 €	6 672,57 €
Les loyers de l'aire de stockage des boues	10 083,86 €	9 582,76 €
Les charges de personnel correspondant aux agents du service	195 265,97 €	227 662,52 €
Fournitures diverses et abonnements	3 696,75 €	
Remboursement des intérêts	116 588,94 €	127 199,58 €
Les admissions en non valeur	1,15 €	1,66 €
Entretien et réparation des réseaux		
Les frais de sous-traitance générale	19 241,40 €	45 466,32 €
La quote part exploitation STEP Pringy à Malteurop	87 714,11 €	116 869,13 €
Contrôle installation assainissement non collectif	7 824,81 €	18 000,00 €
Provision	43,80 €	27,00 €
Total	448 375,24 €	551 481,54 €

Les dépenses d'équipement connaissent une très forte augmentation en raison du passage en phase travaux de plusieurs opérations : Système d'assainissement de Blaise-sous-Arzillières, SA Couvrot, Système d'assainissement de Marolles, Travaux d'assainissement du Faubourg Léon Bourgeois,....

Le montant des travaux d'équipement sont multipliés par trois entre 2024 et 2025. Il s'agit des travaux du programme pluriannuel d'investissements (P.P.I.).

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 451.173,52 €, elles concernent les transferts des frais de maîtrise pour les opérations en cours et l'amortissement des subventions d'équipement.

2) RECETTES D'INVESTISSEMENT :

<u>Recettes totales prévues</u>	4.595.897,24 €
<u>Recettes totales réalisées</u>	3.755.817,33 €

(3.291.726,43 € en 2024 ; 964.218,71 € en 2023 ; 1.095.693,08 € en 2022).

RECETTES INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025	Taux d'exécution
13	Subventions	385 053,00	452 911,72	117,62%
16	dettes financières	1 777 602,00	1 775 433,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	7 309,50	
Total recettes équipement		2 162 655,00	2 235 654,22	103,38%
10	dotations	714 852,90	701 961,68	98,20%
Total des recettes réelles d'investissement		2 877 507,90	2 937 615,90	102,09%
021	Virement de la section d'exploitation	835 179,34	0,00	
040	Opérations ordre transfert sections	583 210,00	582 512,39	99,88%
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	235 689,04	78,56%
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 718 389,34	818 201,43	47,61%
Total des recettes d'investissement		4 595 897,24	3 755 817,33	81,72%

Les recettes réelles pour l'exercice 2025 s'élèvent à 2.937.615,90 €.

Elles comprennent :

	CFU 2025	Rappl CA 2024
Subventions	452 911,72 €	88 606,46 €
DETR AEP SOULANGES	994,42 €	5 595,46 €
AEP PRINGY	43 125,60 €	
DETR SA BLAISE	27 476,40 €	
DETR SA MAROLLES	121 608,30 €	
AESN SA COUVROT	132 212,00 €	
AESN SA BLAISE	67 679,00 €	
AESN Solde Point A2 VLF	11 198,00 €	1 350,00 €
Acompte SDA VLF	48 618,00 €	16 808,00 €
AESN SDA MAROLLES		47 907,00 €
AESN RSDE		16 946,00 €
Emprunts	1 775 433,00 €	
FCTVA	192 714,44 €	104 957,81 €
Affectation de l'excédent fonctionnement en investissement	509 247,24 €	346 301,33 €
Immobilisations en cours	7 309,50 €	
Total	2 937 615,90 €	451 259,14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

1) DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Dépenses totales prévues **4.595.897,24 €**

Dépenses totales réalisées **3.027.100,02 €**

Ce qui représente un taux de réalisation de **65,87 %**

(1.449.718,97 € en 2024 ; 898.529,57 € en 2023 ; 885.019,84 € en 2022).

Ces dépenses concernent :

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025	Taux d'exécution
20	Immobilisations incorporelles	578 832,00	223 086,74	38,54%
21	Immobilisations corporelles	27 500,00	13 161,00	47,86%
23	Immobilisations en cours	2 634 468,27	1 934 208,56	73,42%
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	
Total dépenses d'équipement		3 240 800,27	2 170 456,30	66,97%
16	Emprunts et dettes assimilés	405 350,00	404 470,20	99,78%
Total des dépenses financières		405 350,00	404 470,20	99,78%
Dépenses réelles investissement		3 646 150,27	2 574 926,50	
040	opérations d'ordre de transfert	218 000,00	216 484,48	99,30%
041	Opération patrimoniales	300 000,00	235 689,04	78,56%
Total des dépenses d'ordre		518 000,00	452 173,52	87,29%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	431 746,97	0,00	
Total des dépenses d'Investissement		4 595 897,24	3 027 100,02	65,87%

Les dépenses réelles s'élèvent à 2.574.926,50 € et se décomposent :

	CFU 2025	CA 2024
Remboursement de la dette en capital	404 470,20 €	428 680,90 €
SABLAISE	580 934,65 €	87 124,65 €
SACOUV	561 260,56 €	41 654,07 €
VLF Fbg Léon Bourgeois	561 260,56 €	15 843,60 €
SA MAROLLES	170 752,45 €	37 878,14 €
Travaux réseaux divers	22 106,63 €	8 752,79 €
SA VLF	131 257,57 €	67 644,07 €
VLF point A2	28 468,27 €	0,00 €
SA PDS	9 337,24 €	325 021,06 €
SASOUL	52 803,17 €	2 106,06 €
Travaux Soulanges		4 274,30 €
DSP 2025	15 421,45 €	19 808,94 €
Etudes et diagnostics		4 080,00 €
Divers	36 853,75 €	23 264,33 €
Total	2 574 926,50 €	1 066 132,91 €

Les produits courants augmentent entre 2024 et 2025.

Les recettes d'ordre concernent l'amortissement des subventions pour un montant de 216.484,48 €.

Le Conseil de Communauté,

Vu l'article L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 9 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025,

Vu la délibération 2026-18 du 3 mars 2026 relative au vote du budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement,

Vu la délibération 2026-43 du 12 mai 2026 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis favorable du bureau de communauté en date du 2 juin 2026,

Considérant que les écritures passées sont conformes à celles du compte de gestion du receveur,

1°/ donne acte de la présentation du compte financier unique du budget annexe Assainissement

2°/ approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe Assainissement, lequel se résume ainsi :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Dépenses de l'exercice : 1.030.887,63 €	Dépenses de l'exercice : 3.027.100,92 €
Recettes de l'exercice : 1.749.244,52 €	Recettes de l'exercice : 3.75.817,33 €
Résultat de l'année : 718.356,89 €	Résultat de l'année : 728.716,41 €
Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 374.909,96 €	Excédent : €
Déficit : ... €	Déficit : ... -431 746,97 €
Résultats cumulés clôture : 1.093.266,85 €	Résultats cumulés clôture : 296.969,44 €
Restes à réaliser Dépenses : 0,00 €	Restes à réaliser Dépenses : 7.276,21 €
Restes à réaliser Recettes : 0,00 €	Restes à réaliser Recettes : ... €
Résultats corrigés clôture : 1.093.266,85 €	Résultats corrigés clôture : 296.969,44 €
RÉSULTAT GLOBAL : 1.382.960,08 €	

3°/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°/ constate que la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2026 au compte 001 n'est pas conforme et qu'il convient de la modifier par décision modificative ultérieure ;

6°/ considère l'excédent de fonctionnement pour un montant 1.093.266,85 € ;

7°/ considère l'excédent d'investissement pour un montant de 296.969,44 €, y compris les restes à réaliser se décomposant ainsi :

- un solde excédentaire de clôture de 296.969,44 €
- un solde de reste à réaliser de 7.276,21 €
- et décide d'inscrire :
- au compte R.002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 1.093.266,85 €
- au compte R.001 « Excédent d'investissement reporté » : 296.969,44 €

8°/ donne pouvoir à Monsieur le Président à signer le compte financier unique et à pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée

par : **56 avis favorables,**

2 abstentions : Mme BUCHHEIT, M. TRIOLET.

**Le secrétaire de séance,
Romain DESANLIS**



**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,
Sébastien MIRGODIN**



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le - 1 JUL. 2026
et de la publication le - 1 JUL. 2026
ou de la notification du

Signature
Pour le Maire,
Par délégation,
Pour la Directrice Générale des Services empêchée,
Le Directeur Général Adjoint,
Alexandre GUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.